

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023

**PRESENTS** : Olivier RACAULT, Nathalie PERRET, Jean-Michel VRILLON, Yvette MERCIER, Philippe BAN, Valéri LAUMONIER, Maryse MARCHAIS, Jean-Yves MARTINEAU, Lionel MORIN, Jean-Michel VALADE, Nathalie VIGNEAL  
Brigitte VOLET

**PROCURATIONS** :

Elisabeth AUGÉ à Yvette MERCIER

Sophie MEZERETTE à Olivier RACAULT

Jean-Claude COUTANT à Valérie LAUMONIER

Madame Maryse MARCHAIS a été élue secrétaire de séance.

## **FAÇADES DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 (DETR) peut être obtenue pour les travaux de réfection des façades de la mairie.

Les devis s'élèvent à la somme de 85 174 € H.T.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de demander une subvention au titre de la DETR 2024, au taux maximum de 50%, soit la somme de 42 587 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2024 pour les travaux de réfection des façades de la mairie.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

## **SIAEP : RAPPORT SUR L'EAU 2022**

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale relative à la transparence du prix de l'eau et du service public de l'eau en application de la loi N° 95-101 du 2 février 1995, décret N°95-635 du 6 mai 1995.

En conséquence, il présente le rapport technique et financier sur la production et la distribution d'eau potable établi pour l'année 2022 par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Val de Cher.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le rapport annuel relatif au prix et à la qualité des services de l'eau pour l'exercice 2022.

## **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire expose également au conseil qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien de la voirie et des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de

35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter un agent contractuel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions d'entretien de voirie et des espaces verts, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

### **PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au lancement d'une étude de faisabilité d'un projet de centrale photovoltaïque de panneaux au sol sur les parcelles suivantes localisées sur la carrière en cours d'exploitation par Ligérienne Granulats :

AX N°58, 82, 62, 66,64, 76, 89, 84, 3, 79, 65, 80, 85, 78, 67, 88, 83, 63, 86, 90, 87 et 81 par l'entreprise LATITUDE 46° – GenSun situé à Montpellier.

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes au projet de centrale photovoltaïque au sol développé par l'entreprise LATITUDE 46 – GenSun.

**S'ENGAGE** à demander à la Communauté de Communes Val de Cher Controis de lancer une procédure de révision simplifiée, pour rendre compatible le projet de centrale photovoltaïque avec le PLUi afin de remplacer le zonage NCa actuel par un zonage Npv.

### **VILLAGES D'AVENIR**

Une candidature au dispositif « Villages d'Avenir » a été signée avec les maires de Saint-Georges-sur-Cher et Chissay-en-Touraine et déposée auprès de Monsieur le Préfet. Cette candidature, si elle est retenue, permettra un accompagnement technique et juridique de l'Etat sur les différents projets décrits dans la candidature.

### **VILLAGE CITOYEN**

Monsieur le Maire propose au conseil d'inscrire la commune au Label Village Citoyen pour l'année 2024. Une commune citoyenne est une commune qui œuvre en faveur de la participation, de l'implication et de l'engagement des citoyens pour dynamiser la culture et l'action citoyennes.

La commission Environnement se réunira prochainement pour étudier cette candidature.

### **AMAP**

L'AMAP organise la projection d'un film sur l'eau suivi d'un débat le vendredi 3 novembre dans la salle des fêtes.

## **DÉFI ALIMENTATION**

Une animatrice de l'association Sologne Nature Environnement mettra en place un atelier alimentaire « consommer local » le 19 mars 2024 à la Maison du Temps Libre en même temps que l'AMAP.

## **MISS SMALL BEAUTY**

La finale nationale du concours Miss Small Beauty France aura lieu dans la salle des fêtes le samedi 27 janvier 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Olivier RACAULT